



Disponible en ligne sur
SciVerse ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
EM|consulte
www.em-consulte.com



ARTICLE ORIGINAL

Le médecin généraliste face au certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive : à propos d'une enquête de pratique

The general practitioner and the medical certificate conforming the absence of the contra-indications with regard to sport: About an investigation of practice

C. Redon*, J.-M. Coudreuse, J. Pruvost, J.-M. Viton,
A. Delarque, G. Gentile

Service de médecine du sport, hôpital Salvator, 249, boulevard Sainte-Marguerite, 13009 Marseille, France

Reçu le 9 février 2012 ; accepté le 13 novembre 2012
Disponible sur Internet le 23 janvier 2013

MOTS CLÉS

Certificat médical ;
Médecine générale ;
Risque
cardiovasculaire ;
Sport ;
Prévention

Résumé

Actualités. – La France compte actuellement plus de 15 millions de licenciés pour lesquels un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive est obligatoire. Le médecin généraliste est donc amené à réaliser fréquemment la consultation préalable à ce certificat. En parcourant la littérature, on constate qu'il n'y a pas de réel consensus quant à cette consultation, en dehors des sportifs professionnels et de haut niveau. Elle est donc laissée à la libre appréciation du praticien.

Méthodes. – Afin d'évaluer cette consultation préalable, un questionnaire a été adressé à des médecins généralistes. Le but était de connaître la pratique des médecins généralistes et de trouver des solutions pour faciliter cette visite de non contre-indication.

Résultats. – Cette enquête de pratique a montré que les médecins généralistes réalisent un interrogatoire et un examen clinique complet. En revanche, il existe certaines lacunes sur la recherche des antécédents familiaux, sur la législation et sur la réalisation des examens complémentaires. De plus, la plupart jugent utile la mise en place d'une consultation de prévention spécialisée en sport et estiment que cette dernière pourrait réduire les dépenses de santé. Le développement de données insuffisamment connues (fiche de la SFMES, auto-questionnaire...), la création d'un examen-type recommandé et une aide du ministère pour intégrer ce certificat dans une consultation de prévention pourraient contribuer à faciliter cet acte préalable.

© 2013 Publié par Elsevier Masson SAS.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : caro_redon@yahoo.fr (C. Redon).

KEYWORDS

Medical certificate;
 General practice;
 Cardiovascular risk;
 Sport;
 Prevention

Summary

Aims. – In France, there are currently more than 15 million members of sports clubs or associations who require a medical certificate confirming that they have no medical conditions that would prevent them from practicing their chosen sport. This creates a large amount of work for the general practitioners in France who are required to carry out the examinations and issue these certificates. From literature searches, it is evident that there is no real consensus on how the examination should be carried out except in the case of professional or high-level sports players. It is therefore up to each individual doctor to decide how to proceed.

Methods. – In order to gain further insight into this question, a questionnaire was sent to general practitioners. The intention was to know the practice of general practitioners and find solutions to make this examination easier.

Results. – The results of this survey show that during the examination, general practitioners ask the patient a number of routine questions regarding their general state of health and carry out a complete clinical examination. However, there are evidently some discrepancies in the search of the past history, in how the legislation is followed and which additional examinations are performed. The survey also revealed that most general practitioners think that it would be helpful if there were a well-defined protocol for this examination and that this would also result in a reduction in expenditure. The development of standardized procedures for data collection (SFMES form, patient's questionnaire) and a well-defined protocol for the examination, approved by the Ministry of Sport, would be a considerable help in facilitating the work of general practitioners.

© 2013 Published by Elsevier Masson SAS.

1. Introduction

En 1975, la première loi, dite loi Mazeaud, rendant la visite médicale d'aptitude obligatoire avant la pratique sportive est adoptée. En France, en 2007, plus de 15 millions de licences ont été délivrées [1] et ont nécessité un certificat médical de non contre-indication (CMNCI) aux activités sportives. Le médecin généraliste est donc amené à réaliser fréquemment la consultation préalable à ce certificat. Les commissions médicales fédérales rédigent les règlements médicaux des bilans des sportifs de haut niveau. Mais pour le sportif n'appartenant pas à cette catégorie, il n'existe pas de consultation type. Aucune recommandation de la Haute Autorité de santé (HAS) ne décrit la conduite à tenir lors d'une consultation pour la délivrance du CMNCI, ni les examens complémentaires à réaliser. Elle est donc laissée à la libre appréciation du généraliste.

La Société française de médecine de l'exercice et du sport (SFMES) a créé une fiche pratique d'aide à la consultation préalable au certificat et certaines fédérations sportives proposent leur examen-type. Mais les généralistes doivent faire le tri entre la fiche générale de la SFMES et les règlements des différentes fédérations.

Pour être correctement réalisé avec un recueil complet des données, le CMNCI engendre un travail long. Le patient, n'ayant pas conscience de la réelle utilité de ce certificat, a souvent pour habitude de le demander en fin de consultation et met alors le praticien en difficulté. Ce certificat est souvent vu comme une formalité voire une banalité. Pourtant, ce CMNCI a un rôle indéniable de dépistage et est souvent la seule occasion pour certains patients d'avoir une visite médicale dans l'année.

Il engage lourdement la responsabilité du médecin et lui fait prendre d'importants risques médico-légaux.

En dépit de son caractère obligatoire, et de son rôle de dépistage et de prévention, la consultation du CMNCI n'est pas remboursée par la sécurité sociale. Cette non-prise en

charge du CMNCI contribue à le discréditer aux yeux des patients, qui n'y voient pas là un acte indispensable.

Malgré de nombreuses évolutions au cours du temps, le CMNCI pose encore de nombreux problèmes et interrogations : indications des examens complémentaires, disparités selon les fédérations de sport, temps accordé à la consultation, remboursement par la sécurité sociale, responsabilisation des patients, implication des professionnels de santé et des assurances au problème médico-juridique.

2. Matériel et méthode

Afin d'évaluer cette consultation préalable, un questionnaire a été adressé à des médecins généralistes. Ces derniers étaient interrogés sur leur pratique, sur les examens complémentaires réalisés mais également sur leur ressenti et les évolutions souhaitables du CMNCI. Le but de cette enquête était de connaître la pratique des médecins généralistes et de trouver des solutions pour faciliter cette visite de non contre-indication.

Après avoir effectué une revue de la littérature encadrant le CMNCI et en ayant échangé avec plusieurs médecins, nous avons élaboré un questionnaire comportant 85 questions.

Tous ces questionnaires ont ensuite été envoyés avec une lettre d'introduction présentant le contexte (patient vu pour la première fois) et le but de l'enquête (état des lieux de la pratique actuelle, et non des connaissances, encadrant le CMNCI).

Ces questionnaires anonymes ont été adressés à deux populations :

- 30 questionnaires ont été distribués à des médecins généralistes lors d'un congrès de médecine du sport à Marseille. Treize généralistes l'ont alors rempli ; cinq d'entre eux avaient la capacité de médecine du sport ;

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/4093065>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/4093065>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)